

GARDERIE LES JOURS SCOLAIRES

❖ Enfants scolarisés en Maternelle

Ecole Maternelle de La Croix Calteau
Attention ! Entrée Impasse de la Gare

Le matin et le soir

❖ Enfants scolarisés en Élémentaire

Ecole Élémentaire des Basses-Roches
à la chapelle, 14 rue de l'Ecole

**Le matin
et le soir :**

Une surveillance (**et non pas une aide**) aux devoirs, réalisée par le personnel municipal, est mise en place dans les salles de classe de 17 h 00 à 18 h 00.

➔ Les enfants doivent **obligatoirement** être accompagnés et confiés à la personne qui assure l'accueil.

Les enseignants ne prenant les élèves en charge qu'à partir de 8 h 20 (ou 8 h 50 le mercredi) pour l'école élémentaire et 8 h 35 pour l'école maternelle, tout enfant qui arrivera avant à l'école sera systématiquement inscrit en garderie, pour raison de sécurité, avec facturation aux familles.

🔔 Horaires

Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** :

- Le matin : de 7 h 30 à 8 h 30 (8 h 35 pour la maternelle)
- Le soir : après la classe **jusqu'à 18 h 30 précises**

Les **mercredis** :


- Le matin : de 7 h 30 à 9 h 00
- Le midi : de 12 h 00 à 12 h 15
(ce quart d'heure est gratuit)

🔔 Tarifs à la présence

- | | |
|-------------------------------------|--------|
| - le matin | 1,00 € |
| - le soir jusqu'à 17 h 30 | 1,00 € |
| - le soir après 17 h 30 | 2,10 € |
| - le matin et le soir avant 17h30 | 2,00 € |
| - le matin et le soir après 17 h 30 | 2,90 € |

🔔 Tarifs au forfait mensuel

- | | |
|-----------------|---------|
| - le matin | 17 € 00 |
| - le soir | 17 € 00 |
| - matin et soir | 31 € 00 |

 Le choix du forfait est un engagement sur l'année scolaire complète (pas de changement de formule d'un mois à l'autre). Il est possible de choisir des formules différentes de tarifs au sein d'une même famille.

🔔 Goûter : Fourni par les parents.

Pour la maternelle uniquement : Le goûter doit être simple et pratique à manger.

En raison du nombre important d'enfants à la garderie du soir, nous vous demandons de mettre les produits frais dans un sac de congélation transparent à part du sac de goûter.

Notez le nom et prénom de votre enfant sur le sac de congélation transparent et sur le sac du goûter.

Les sacs de goûter ne seront plus ouverts le matin. Pensez donc à sortir le sac transparent et à le mettre dans la caisse spécifique " Produits frais".

CANTINE SCOLAIRE

3,30 € le repas

(2,10 € sous conditions de revenu fiscal de référence inférieur à 13000€ pour une personne seule et à 16000€ pour 2 personnes).

Les enfants qui restent à la cantine doivent obligatoirement être réinscrits en Mairie à chaque rentrée scolaire.
L'inscription ne pourra pas être prise en compte s'il subsiste des factures impayées.

FACTURATION et REGLEMENT

La facture (garderie + cantine) est adressée à domicile une fois le mois écoulé et le règlement doit être effectué :

- 1) Par chèque ou en espèces à la mairie avant le 15 du mois
- 2) Par prélèvement automatique = renseignements en Mairie
- 3) Par carte bancaire sur internet :
 - soit par le site www.lachausseesaintvictor.fr
 - soit par le site des finances publiques = www.tipi.gouv.fr

(Conserver les factures pour la déclaration de revenus, aucune attestation ne sera fournie).

En cas de difficultés, vous adresser à l'assistante sociale du Conseil Général (Tél. 02.54.51.32.32).